

Un réel suivi individualisé des élèves n'est possible que lorsqu'une action collective basée sur une forte volonté des équipes existe. Ces conditions sont rarement présentes car cet accompagnement « reste faiblement institutionnalisé » (Berthet, in Kus & Martin-Dametto, 2015). [...]

L'implication des familles

Aujourd'hui, il est indéniable que les parents s'impliquent fortement dans les devoirs, surtout dans les milieux populaires. On constate une volonté de plus en plus grande des familles d'avoir un contrôle sur les parcours scolaires de leurs enfants. Ce n'est pas nouveau pour les milieux favorisés, mais ça l'est davantage pour les classes moyennes et populaires, même si ces dernières subissent davantage l'ordre scolaire que les autres. On est loin de la démission parentale si souvent dénoncée. Les familles populaires sont largement mobilisées autour des devoirs scolaires et, pour certaines, ne comprennent pas que des enseignants n'en donnent pas. Cette évolution s'inscrit dans un cadre plus large, celui de l'école devenue indispensable, où la réussite scolaire est devenue plus importante qu'avant pour s'insérer socialement et professionnellement (voir aussi Thibert, 2013, 2014). « Le travail réalisé pour l'école en dehors de l'école aurait donc changé de statut » (Glasman & Besson, 2004) : la réussite scolaire est devenue plus large et englobe tout le travail académique qui se fait hors les murs. C'est pourquoi les parents investissent davantage cet espace, et les familles sont devenues des institutions de sous-traitance pédagogique.

D'autre part, si l'objectif des devoirs à la maison est de rendre les élèves plus autonomes, la réalité est toute autre, dans la mesure où certains parents en font un encadrement très strict et très prescriptif, voire font les devoirs en même temps que leurs enfants. D'autres familles s'inscrivent davantage dans un processus de résistance pédagogique, soit en privilégiant les écoles privées, soit en reprenant chez eux les anciens codes scolaires (Kakpo, 2012). Cette implication grandissante se fait parallèlement à des offres toujours plus nombreuses d'accompagnement scolaire, que ce soit par des officines privées ou par des associations et dispositifs d'aide aux devoirs. [...]

Discontinuité des temps et des lieux

La discontinuité entre le temps de la classe et le temps des devoirs rend ces derniers inopérants, car ils répondent à des logiques hétérogènes (Rayou, 2009). D'autres parents, à l'inverse, ne se sentent pas légitimes pour aider leurs enfants (Solomon et al., 2002). C'est le sujet d'un travail de thèse en cours par Marion van Brederode sur l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre en cycle 3 et au collège. En effet, les devoirs servent-ils à préparer ou à prolonger une séquence d'apprentissage ? À s'entraîner ? À créer quelque chose ? Il est urgent de réintroduire une continuité pour que ce temps d'étude hors la classe serve à quelque chose. [...]

Les effets de la discontinuité des temps de travail

Cette discontinuité pénalise les élèves les plus faibles qui discernent difficilement ce qui relève du générique et du spécifique dans les différents moments de l'organisation ou de l'enseignement des disciplines scolaires. « *Et si l'on admet que cette difficulté les enferme dans un "malentendu" des règles implicites qui font le quotidien du travail scolaire, il y a fort à parier que tant que ce problème ne sera pas résolu en classe, il le sera difficilement à la maison* » (Félix, 2004). Alors que les « bons » élèves sauront construire une continuité, les élèves en difficulté n'y parviendront pas. Pour ces derniers, ce moment est un simulacre d'étude. À l'inverse, les « bons » élèves établissent des ponts qui leur sont profitables : « *l'essentiel [de leur] travail est fait en classe et [...] à la maison, ils continuent à travailler, à "explorer les recoins" de ce qui a été fait en classe* » (Bonasio & Veyrunes, 2014).



UN DISPOSITIF NUMERIQUE POUR L'AIDE AUX DEVOIRS

Dans le cadre de la mesure *Devoirs Faits*, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a demandé au CNED de créer un service numérique pour aider les collégiens à faire leurs devoirs. Pour répondre à cette sollicitation, le CNED a développé un agent conversationnel, Jules, qui constitue un outil complémentaire au sein des établissements.

OBJECTIFS

- Fournir aux élèves un outil numérique innovant pour les aider à faire leurs devoirs. Rendre plus ludique ce moment, créer de la motivation.
- Favoriser l'autonomie de l'élève et le développement de compétences de recherche : savoir poser les bonnes questions pour obtenir des réponses pertinentes, savoir reformuler, identifier précisément les obstacles à la compréhension.
- Augmenter la « valeur ajoutée » des séances *Devoirs Faits* et accompagner au mieux les élèves quel que soit l'encadrant de la séance (enseignant, service civique, assistant d'éducation...).

JULES C'EST...

- Un outil d'aide aux devoirs pour les élèves : il apporte des réponses concises aux questions simples portant sur des savoirs et des compétences du collège afin de lever les difficultés de compréhension.
- Une base de connaissances couvrant les différents niveaux et les disciplines du collège (français et mathématiques disponibles pour le moment).
- Un service capable de proposer des contenus personnalisés permettant aux collégiens de circuler dans les notions fondamentales par un maillage des connaissances connexes. Grâce à l'intelligence artificielle, plus les collégiens sollicitent Jules, plus celui-ci leur apporte des contenus pertinents.

LES + ...

- Un service ludique et intuitif.
- Des réponses immédiates et adaptées au niveau de l'élève.
- Des contenus concis et faciles à ré-investir.
- Des liens pour rebondir vers des contenus connexes.
- Une interface utilisable à tout moment (au collège, à la maison) sur différents supports.
- Des apports en méthodologie.

COMMENT SE CONNECTER ?

Le dispositif d'aide aux devoirs Jules est accessible à tous les élèves du collège comme aux enseignants sur 3 environnements :

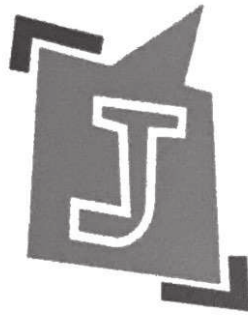
- L'ENT du collège.
- Le site <https://devoirsfaits.cned.fr>
- Une application mobile dédiée.

L'inscription est libre et gratuite.

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

CNED
AU SERVICE DE TOUTES LES RÉGIONS

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



ACCÈS SÉCURISÉ

- Chaque compte est individuel et nécessite un mot de passe demandé soit par le biais de l'ENT connecté au gestionnaire d'accès aux ressources (GAR), soit par le site ou l'application mobile.
- Les conversations entre l'élève et Jules restent privées. Les autres élèves et les enseignants n'y ont pas accès.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

Le référent établissement

Il s'assure du bon fonctionnement du dispositif.

L'enseignant

Il est le premier prescripteur du dispositif auprès des élèves. Il peut consulter tous les cours des différents niveaux de classe. Ainsi, il peut identifier et indiquer aux élèves les points sur lesquels s'appuyer pour réaliser leurs devoirs. Il peut aussi conseiller aux élèves en difficulté de se référer à certaines connaissances et fiches méthodologiques proposées par *Devoirs faits* pour renforcer leurs acquis.

L'élève

Il est acteur de son apprentissage en consultant Jules pour l'aider dans la réalisation de ses devoirs. Il choisit les points sur lesquels il souhaite un rappel ou une nouvelle explication pour mieux comprendre ses cours et se sent ensuite davantage confiant pour participer en classe. Il gagne en autonomie.

CONTACT

Si vous avez besoin de compléments d'information ou de nous faire part d'une demande spécifique, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers *Devoirs Faits* :

Par téléphone au 05.49.49.95.95 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Par mail à l'adresse suivante : Devoirs.Faits@cned.fr



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

CNED
AU SERVICE DE TOUTES LES ÉCOLES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Document 6 : Cédric Villani. Charles Torossian. 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques. Rapport remis au ministre le 12 février 2018, p. 62-66. Extraits [en ligne] consulté le 06/07/2019.

https://cache.media.education.gouv.fr/file/fevrier/19/0/Rapport_Villani_Torossian_21_mesures_pour_enseignement_des_mathematiques_896190.pdf

[...]

6. MATHÉMATIQUES ET SOCIÉTÉ

6.1. Les parents

[...]

Le travail personnel hors du temps scolaire, pourtant capital, peut quant à lui engendrer des inégalités. Les élèves dont les parents sont les plus éloignés des savoirs scolaires et des codes de l'École sont particulièrement pénalisés. En effet, ces parents sont les plus démunis pour accompagner leur enfant dans son apprentissage des mathématiques. Certains d'entre eux, pourtant à l'aise avec la discipline, peuvent néanmoins se sentir en difficulté face à une notion mathématique parce qu'ils n'en comprennent pas la construction. Pour leur permettre d'accompagner plus sereinement les apprentissages mathématiques de leur enfant, il est donc nécessaire :

- que les contenus et les méthodes leur soient explicités de façon plus accessible (cf. § 3.1.1) ;
- que l'enseignant explicite davantage ses attentes en termes de travail personnel de l'élève, notamment pour préparer une évaluation ;
- que des ressources (notamment en ligne) soient mises à disposition des familles, en continuité avec le travail conduit en classe ;
- que les parents soient encouragés à proposer à leur enfant des situations ludiques d'apprentissage en mathématiques.

6.2. Le périscolaire

[...]

6.2.1. Son importance, sa raison d'être

Le périscolaire est un lieu d'innovation et de découverte, mais il ne doit pas et ne peut pas se substituer à l'école. Le contrat qui lie les intervenants et les participants est différent, le projet n'est pas le même, il n'y a pas de programme national, pas d'évaluation au sens scolaire du terme, pas de prise en compte dans le parcours de l'élève. De plus, les expériences efficaces dans un cadre restreint ne passent pas forcément à l'échelle. Le périscolaire reste donc une offre complémentaire et inégale sur le territoire, qu'il s'agit de mieux articuler dans le cadre d'un assouplissement de l'organisation scolaire. Ce dispositif doit s'intégrer au projet de l'établissement et valoriser les actions menées par les enseignants. Le chef d'établissement peut, par des ouvertures d'horaires dédiés et une prise en compte des besoins, jouer pleinement son rôle.

La question de la motivation ne se limite pas à celle des élèves, celle des enseignants joue également un rôle important. En rencontrant d'autres méthodes et d'autres objets mathématiques, en pratiquant de nouvelles modalités pédagogiques, ils changent leur regard sur leurs élèves et leur discipline. Découvrir le monde du périscolaire est souvent source d'un plaisir restauré chez les enseignants. Prenant appui sur des rencontres, des expériences nouvelles avec les objets de sa discipline, l'enseignant peut alors continuer à exercer une activité de mathématicien participant à son développement professionnel. En particulier, ce levier peut s'avérer important dans la dynamique de « réconciliation » des professeurs d'école avec les mathématiques lorsqu'ils en ressentent le besoin.

Il ne s'agit pas non plus de croire que le périscolaire est la panacée. Le risque existe d'un investissement amoindri de l'élève en classe : bénéficiant d'un soutien externalisé (par exemple, grâce à l'intervention d'associations partenaires de la réussite scolaire, comme Coup de pouce, ZUPdeCO115), l'élève peut penser à tort qu'il ne lui est pas nécessaire de se mobiliser lors de la phase d'apprentissage en classe. Il faut également se soucier de « la double peine » que certaines formes de répétition trop scolaires infligent aux élèves en difficulté, en dehors de la classe. Ces élèves ne sont pas davantage motivés par de telles modalités de soutien.

Le périscolaire a une fonction importante de lutte contre les inégalités sociales et culturelles. Cette fonction est très forte dans la voie professionnelle, où les déterminismes de genre sont particulièrement marqués. Ainsi, l'accès aux activités périscolaires (clubs mathématiques ou scientifiques, ateliers de recherche MATH.en.JEANS, sorties à caractère scientifique) peut permettre à tout élève, et particulièrement dans la voie professionnelle, de s'ouvrir sur un champ essentiel à sa formation citoyenne : dépassant le seul cadre des mathématiques, le périscolaire participe au développement de la mixité sociale et de la diversité culturelle (cf. §6.3). La participation active des élèves et les compétences développées dans ce cadre, devraient être valorisées, en intégrant, d'une manière ou d'une autre, les « suppléments » au baccalauréat ou en figurant dans les dossiers des lycéens. Ajoutons, enfin, que le périscolaire offre des occasions exceptionnelles pour les élèves les plus motivés de développer leur talent et d'approfondir leurs connaissances, en particulier à travers des initiatives telles que les concours et projets (France IOI, Kangourou, Animath, TFJM, etc.).

6.2.2. Scolaire et périscolaire : une étroite collaboration, conditions de succès

[...]

Dans le second degré, pour une collaboration réussie entre scolaire et périscolaire, un partenariat confiant et respectueux des acteurs et de leurs rôles respectifs est nécessaire. Il faut porter une attention particulière à la formalisation du contrat liant les parties. Les actions périscolaires qui échappent au vote d'une signature d'une convention annuelle ou qui se développent en dehors du regard du chef d'établissement ou des responsables de circonscription sont à bannir. La mission, qui vise à la pérennité de ces actions et à leur financement, encourage les parties à établir des **relations structurelles**, au-delà des actions humaines indispensables. Les chefs d'établissement, avec l'aide des conseils pédagogiques, ont ici un rôle central à tenir : ils ont à établir les **conventions nécessaires** et à en administrer les moyens horaires et financiers : ils articulent le projet d'établissement avec les projets des enseignants d'une part, et des associations, organismes, intervenants d'autre part, créant ainsi, avec l'appui de l'inspection, une dynamique autour du périscolaire.

Les échanges entre enseignants et intervenants périscolaires profitent à chacun, dans le respect des différentes compétences. Un suivi et un dialogue sur la durée entre associations et établissements doivent être instaurés dans les deux sens, le travail des uns étant valorisé par les autres. Par exemple, lors d'événements ponctuels (fête de l'école, festival de jeux mathématiques, journées de jeux intelligents, Semaine des mathématiques, rencontres intercycle), les élèves peuvent exposer leurs productions, valoriser leurs découvertes, en contribuant à l'image positive des mathématiques et au rayonnement de l'établissement, en particulier auprès des parents, du site Internet de l'établissement (ou de l'académie) et des médias.

Les activités périscolaires peuvent se tenir en classe ou dans d'autres lieux spécifiques : on pense en particulier aux Maisons pour la science qui se sont montées ces dernières années. Tout comme pour la formation continue, la mission recommande qu'une équipe académique spécifique, formée à identifier, répertorier, accompagner et dynamiser les activités périscolaires, évalue avec le chef

d'établissement ou les IEN de circonscription, de manière non intrusive, les collaborations locales dans le but de diffuser les informations importantes, de faire connaître les initiatives intéressantes ainsi que les dispositifs et personnes ressources. Cette équipe pourra également proposer des interventions dans les établissements où le périscolaire peine à se développer. Il faut se donner les moyens financiers d'une telle formation (décharges d'actifs compétents, rémunération de retraités, d'experts) tant au niveau national que localement. Plus largement, en étant présents lors d'évènements scientifiques locaux, les différents acteurs de la formation (recteurs, IA-IPR, IEN, Espe, universités) témoignent de leur intérêt pour le travail.

[...]

**Document 7 : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.
Accompagnement personnalisé en classe de sixième. Circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011. [en
ligne] consultée le 19/09/2019**

https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57154

**Classe de sixième
Accompagnement personnalisé**

NOR : MENE1120474C
circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011
MEN - DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux chefs d'établissement du second degré ; aux directrices et directeurs d'école

À leur entrée au collège, certains élèves ont encore des acquis fragiles, d'autres sont désireux d'approfondir leurs savoirs et savoir-faire. Tous ont encore besoin de dispositifs d'aide adaptés à leur profil, étroitement articulés au travail conduit à l'école, qui doivent pouvoir commencer dès leur entrée en sixième. L'accompagnement personnalisé est le cadre de mise en œuvre de ces aides.

La présente circulaire a pour objet de définir les principes et les modalités de l'accompagnement personnalisé en classe de sixième, qui se substitue à l'aide au travail personnel (ATP). L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves. Il concerne en priorité les élèves qui en ont le plus besoin pour répondre à des difficultés, souvent installées de longue date et qui demandent temps et rigueur pour être combattues efficacement. Des actions d'aide méthodologique et d'approfondissement sont proposées en parallèle.

Les principes et mesures énoncés dans cette circulaire constituent des propositions ou des exemples. Ils sont destinés à nourrir une réflexion qui sera engagée à la rentrée de septembre 2011, afin de faire évoluer les dispositifs déjà installés dans l'établissement vers l'accompagnement personnalisé. Progressivement, ces nouvelles modalités, exposées par cette circulaire, seront à mettre en place.

1 - Principes généraux

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire des élèves, dans lequel tous les professeurs sont invités à s'impliquer.

L'accompagnement personnalisé est mis en place en classe de sixième avec la volonté de renforcer la liaison entre l'école primaire et le collège. Les deux heures qui lui sont consacrées dans chaque division peuvent être traitées conjointement ou séparément (par exemple, une heure à destination de tous les élèves et une heure dédiée aux élèves à besoins spécifiques). L'une ou l'autre peuvent également être annualisées (36 ou 72 heures accentuant la personnalisation de la prise en charge, sous la forme de modules de remise à niveau). L'accompagnement personnalisé s'appuie sur les programmes de collège et sur les compétences attendues au palier 2. En fonction des difficultés rencontrées par les élèves, l'accompagnement personnalisé peut prendre place dans un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Les parents des élèves concernés sont informés de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé qui concerne leur enfant.

Selon les lacunes et les besoins repérés, l'accompagnement personnalisé est assuré par le professeur de l'élève en sixième, par un autre professeur du collège, par un professeur des écoles ou par un enseignant spécialisé de Segpa ou d'Ulis.

2 - Domaines d'activités prioritaires

L'accompagnement personnalisé comprend principalement, à l'initiative des équipes pédagogiques, des activités comportant un travail sur les capacités de base (maîtrise de la langue, mathématiques, langues vivantes) et les travaux interdisciplinaires (projets individuels ou collectifs pour permettre aux élèves d'améliorer leur expression et communication écrites et orales). Il s'appuie notamment sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (Tice).

L'accompagnement personnalisé doit permettre à l'élève de se doter de méthodes pour accroître et consolider ses compétences et pour approfondir ses connaissances ; il ne se limite pas à de la remise à niveau. Selon les besoins des élèves, diagnostiqués notamment à partir des évaluations, les activités conduites durant les heures d'accompagnement personnalisé permettent, par ordre de priorité :

- de proposer une remise à niveau en cas de difficultés importantes constatées dans l'acquisition des compétences du palier 2, liées au français et aux mathématiques, notamment en liaison avec des enseignants des écoles ;
- de les soutenir dans les apprentissages des enseignements de la classe de sixième ;
- de leur faire acquérir une autonomie et des méthodes de travail (compréhension du travail attendu et organisation personnelle, par exemple) ;
- de les aider à approfondir leurs connaissances en proposant des activités contribuant au renforcement de la culture générale telles que des recherches documentaires, des conférences, ou encore au développement d'excellences et de talents particuliers.

Les différentes formes et modalités de l'accompagnement personnalisé proposées aux élèves peuvent évoluer selon leurs besoins.

3 - Mise en œuvre

3.1. Le projet de l'accompagnement personnalisé dans l'établissement

L'équipe pédagogique, sous la responsabilité du chef d'établissement, élabore le projet d'accompagnement personnalisé. Celui-ci recense les difficultés des élèves, précise la constitution des groupes, l'organisation hebdomadaire et annuelle, les modalités de l'évaluation de l'accompagnement personnalisé. Pour chacune des activités proposées aux élèves, sont définis les objectifs visés, la ou les compétences travaillées en lien avec le socle commun, les modalités pédagogiques choisies ainsi que les termes d'une évaluation de l'efficacité de l'accompagnement. Le projet est examiné par le conseil pédagogique qui formalise la proposition.

3.2. La coordination et le suivi

Les activités relevant de l'accompagnement personnalisé peuvent être coordonnées par un professeur de l'équipe pédagogique. Référent privilégié de l'élève, il veille au suivi de son parcours d'accompagnement personnalisé et à sa cohérence avec d'autres aides telles que le PPRE, l'aide aux devoirs relevant de l'accompagnement éducatif, à ses résultats et, plus largement, à l'adaptation de l'élève aux méthodes de travail au collège.

3.3. Les groupes d'accompagnement personnalisé

Les modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé relèvent de l'autonomie de l'établissement. Tout ou partie de l'horaire peut être annualisé.

L'adaptation des contenus de l'accompagnement personnalisé aux besoins des élèves sera facilitée par l'organisation des groupes en barrette sur plusieurs classes de sixième.

Les groupes peuvent évoluer en cours d'année, en fonction des progrès constatés et des besoins des élèves. Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de mieux personnaliser l'accompagnement des élèves.

3.4. Modules de remise à niveau

C'est principalement dans le cadre du PPRE que sont définis les modules de remise à niveau. Ils sont systématiquement organisés pour les élèves qui arrivent en sixième sans avoir validé le palier 2 du socle à l'école élémentaire pour le français ou les mathématiques. Cette mise en place s'effectue dès la rentrée et au cours du premier et du deuxième trimestre de la classe de sixième.

Il s'agit d'actions structurées et progressives qui réunissent des petits groupes d'élèves pouvant être issus de plusieurs classes pendant une durée précisée en début de prise en charge, à raison de trois heures hebdomadaires maximum. Chaque module est fondé sur quelques objectifs limités en nombre et adaptés aux besoins repérés chez le groupe d'élèves concerné. Une enveloppe annuelle de 36 ou 72 heures, par division de sixième, peut être répartie en fonction des choix pédagogiques de l'établissement pour répondre aux besoins des élèves accueillis (répartition hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle). La participation des professeurs des écoles à la prise en charge de modules de remise à niveau ne peut qu'enrichir la qualité de la liaison école-collège.

Fait le 27 juillet 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Document 8 : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Organisation des enseignements dans les classes de collège. Arrêté du 19 mai 2015. Extraits [en ligne] consulté le 15/09/2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORTEXT000030613339&categorieLien=id>

[...]

Annexes

Annexe 1

Niveau sixième (cycle 3)

Volumes des horaires obligatoires applicables aux élèves du niveau collège

| Enseignements | Horaires hebdomadaires |
|--|------------------------|
| Éducation physique et sportive | 4 heures |
| Enseignements artistiques(*) (arts plastiques + éducation musicale) | 1 heure+1 heure |
| Français | 4.5 heures |
| Histoire-géographie-Enseignement moral et civique | 3 heures |
| Langue vivante | 4 heures |
| Mathématiques | 4.5 heures |
| SVT, technologie, physique-chimie | 4 heures |
| Total (**) | 23+3 heures (***) |

(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.
(**) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.
(***) Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous forme d'accompagnement personnalisé

Annexe 2**Niveaux du cycle 4****Volumes des horaires obligatoires applicables aux élèves du niveau collège**

| Enseignements | Horaires hebdomadaires | | |
|---|------------------------|-----------------|-----------------|
| | Cinquième | Quatrième | Troisième |
| Éducation physique et sportive | 3 heures | 3 heures | 3 heures |
| Enseignements artistiques(*) (arts plastiques + éducation musicale) | 1 heure+1 heure | 1 heure+1 heure | 1 heure+1 heure |
| Français | 4.5 heures | 4.5 heures | 4 heures |
| Histoire-géographie-Enseignement moral et civique | 3 heures | 3 heures | 3.5 heures |
| Langue vivante 1 | 3 heures | 3 heures | 3 heures |
| Langue vivante 2 | 2.5 heures | 2.5 heures | 2.5 heures |
| Mathématiques | 3.5 heures | 3.5 heures | 3.5 heures |
| SVT | 1.5 heure | 1.5 heure | 1.5 heure |
| Technologie | 1.5 heure | 1.5 heure | 1.5 heure |
| physique-chimie | 1.5 heure | 1.5 heure | 1.5 heure |
| Total (**) | 22+4 heures (***) | | |
| <p>(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.</p> <p>(**) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.</p> <p>(***) Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous forme d'accompagnement personnalisé et enseignements interdisciplinaires</p> | | | |

Document 9 : Lettre des représentants de parents d'élèves au chef d'établissement du collège X

Association Z

XXX, le 14 septembre 2019

Président M. A

Les représentants des parents

au

Chef d'établissement du collège X

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons attirer votre attention sur les résultats à l'examen du brevet du collège qui est faible au regard d'autres établissements. Ces constats interrogent plus globalement la capacité du collège à faire réussir tous les élèves.

Au cours de nos réunions de rentrée avec les parents d'élèves, de nombreuses familles ont exprimé de vives inquiétudes concernant les devoirs et les modalités d'accompagnement proposées aux élèves du collège – jugées clairement insuffisantes – et traduisant une rupture avec ce qui est proposé dans le premier degré. En effet, depuis la rentrée scolaire 2016, la municipalité propose aux enfants scolarisés dans les écoles primaires de la commune des études dirigées afin qu'ils soient accompagnés et encadrés dans leurs devoirs. Cette aide est un élément fondamental dans la réussite des élèves, notamment les plus fragiles.

De nombreuses familles inquiètes pour la réussite de leurs enfants ont décidé de faire appel à des officines privées pour accompagner la scolarité de leurs enfants au collège. Cette situation questionne dans la mesure où elle induit des inégalités importantes entre les familles qui peuvent payer et les autres qui n'en ont pas les moyens.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous faire part des attentes fortes exprimées par les familles auxquelles il nous semble nécessaire et urgent de pouvoir faire suite. Nous restons bien entendu disponibles pour échanger avec vous et pour construire collectivement les réponses qui vous sembleront les plus adaptées.

En vous remerciant pour votre engagement, nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Les représentants des parents du Collège X